



LE P'TIT PIRIN

De Vouillé-Les-Marais

SEPTEMBRE 2011 N° 99

Le Mot du Maire

Vous vous souvenez sans doute que la rentrée des classes de septembre 2010 avait été compliquée car nous étions à la limite, avec 81 élèves, de la fermeture de la 4ème classe.

Avec la mobilisation de tous, nous avons évité le pire en espérant que toutes les futures rentrées ne se ressemblent pas.

Nous sommes exhaussés : cette année, notre école va accueillir 93 élèves.

Cela entraîne un problème de salle de repos pour les enfants de la maternelle : elle est trop petite.

C'est pourquoi, afin de permettre aux enfants les plus jeunes de se reposer, le Conseil Municipal a décidé de mettre un modulaire, provisoirement... dans l'attente d'une réorganisation de notre école et d'une stabilité des effectifs.

Jacky MOTHAISS



Ne manquez pas le dernier marché en musique de l'année !!

VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2011 A PARTIR DE 19 H

Animé par M'AGNES & JAN

INFOS UTILES

Mairie

Tous les matins

9 h - 12 h 30

Fermé le mercredi

Samedi matin 9 h - 12 h

Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04

Fax 02 51 52 51 27

Adresse mail :

Mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr

Site internet :

www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :

Les mercredis de 17 h à 19 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr

Tél. 02 51 51 53 78

A.D.M.R.

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

Aides ménagères et travailleuses familiales

Tél. 02 51 56 79 77

ASSISTANTE SOCIALE

Mme FONTENIT

Permanence Mairie de Chaillé les Marais le vendredi matin

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUILLET et du 26 JUILLET 2011

CONTOURNEMENT SUD-EST - EXTENSION DU RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal a refusé le devis du Sydev concernant l'extension d'éclairage public du futur rond point de la RD25a ; il se décompose ainsi : montant des travaux 22 933 € HT, subvention 30% du Sydev soit une participation de la commune de 16 053,10 € HT.

VENTE D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT DE LA ZONE ARTISANALE À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN

Le Conseil Municipal confirme l'accord donné le 10 mai 2010 pour la vente d'un terrain de 1500 m² dans la zone artisanale au prix exceptionnel de 1 € le m² et autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié.

EXTENSION SALLE DE REPOS DE LA CLASSE MATERNELLE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation et la location d'un modulaire dans la cour d'école afin d'y installer la salle de repos de la maternelle. Le forfait d'installation, la location pour une surface de 14,70 m² et le forfait d'enlèvement s'élève à 3490 Euros HT pour 12 mois.

VENTE DE TERRAINS POUR VENDÉE HABITAT

Le Conseil Municipal donne son accord sur la vente de deux terrains d'environ 600 m² à Vendée Habitat pour la construction de 4 logements. Le prix est fixé à 4000 € HT par logement comprenant l'eau, l'électricité et le téléphone ; l'assainissement est à la charge de Vendée Habitat. Par ailleurs, l'accès à l'arrière des terrains sera prévu par un passage (qui sera le domaine privé de la commune) ; ces accès d'environ 4 ou 5 mètres, serviront aussi de désenclavement des parcelles privées situées derrière les terrains vendus à Vendée Habitat.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ DE L'URBANISME

Pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe va remplacer la taxe locale d'équipement (TLE) à compter du 1er mars 2012 ; elle remplacera la participation pour voirie et réseaux (PVR) au 1er janvier 2015.

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% (choix de 1% à 5%) ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

PROCHAINE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

ATTRIBUTION MARCHÉ – TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DE LA SALLE DES FÊTES : CHANGEMENT DES OUVERTURES DE LA FACADE NORD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte la proposition de l'entreprise LORIT de Chaillé les Marais, pour un montant de 32 205,19 € HT,

- autorise Mr le Maire à signer les documents du marché.
- Le Conseil Municipal demande également un devis pour la porte de la cuisine.

TRAVAUX DE CURAGE ET D'ELAGAGE DE LA CEINTURE DES PETITS COMMUNAUX

Dans le cadre du Contrat Restauration Entretien Zones Humides du Marais Poitevin (C.R.E.Z.H.), l'Association Foncière Vouillé/La Taillée a inscrit en année 4 le curage et l'élagage de la Ceinture des petits communaux.

Après appel d'offre, l'Association a retenu SNC Veillon/Terrassement du Marais pour un montant de 9000 Euros TTC.

Après attribution des subventions perçues par l'A.F., la répartition du reste à financer pourrait s'établir sur la base d'une participation des communes au mètre linéaire de fossé. Pour Vouillé, la participation s'élèverait à 131,24 Euros ; le conseil municipal donne son accord.

AIDE ECO-PASS

La commune avait instauré un pass-foncier sur les parcelles du lotissement communal « Les Grosses Terres ». Aujourd'hui, ce programme est abandonné au profit de l'ECO-PASS qui permet aux acquéreurs les plus modestes de bénéficier :

- d'une aide du Conseil Général de 1500 Euros
- d'une aide de la commune de 1500 Euros
- d'une majoration substantielle du prêt à taux zéro.

Le Conseil Municipal réitère son engagement et décide de mettre en place ce programme sur les parcelles du lotissement « les Grosses Terres » dans la limite de 3 par an et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

VENTE D'UNE PARCELLE DANS LA ZONE ARTISANALE « Le Pont Grenouille »

Le Conseil Municipal accepte de vendre un terrain de 1000 m² au prix de 7,50 Euros le m² à l'entreprise FAU-CONNET Michel de LUSSAC & NONTRONNEAU [24] : préparation et stockage de bois avant livraison.

LOCATION VILLAGE D'ARTISANAT

Le Conseil Municipal accepte de louer, à compter du 1er novembre, le local N° 1 pour un montant mensuel de 200 Euros la 1ère année et 300 Euros à partir de la seconde à Mr GUILLON Emmanuel ; l'aménagement intérieur est à la charge du locataire.

ETIAGE 2011 SUR LA RIVIERE VENDEE ET LES CANAUX DU MARAIS

Depuis le début de l'année, le constat d'un déficit pluviométrique est évident. Les barrages n'ont pas fait le plein. La convention de fourniture d'eau avec le Syndicat Intercommunal de la Rivière Vendée nous donne une capacité de 3 000 000 m³ par des lâchers hebdomadaires répartis de juin à septembre afin de maintenir les niveaux dans les différents cours d'eau. Cette année, la situation n'autorise que 1 500 000 m³ environ ce qui engendre des niveaux plus bas

LOCATION JARDIN ET VENTE DE PARCELLE

Le Conseil Municipal accepte de louer le terrain cadastré AC N° 162 de 262 m² [situé au carrefour, rue du 8 Mai, Rue du Booth] gratuitement la 1ère année et 50 Euros ensuite.

Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre à Mme IRICO Marta quelques mètres carrés sur la parcelle AC 165 [12, rue du 8 Mai] afin de permettre l'accès à la partie sud, sud-ouest de son bâtiment.

PUBLICITE LOTISSEMENTS

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de faire poser des panneaux « terrains à vendre » dans le lotissement d'habitation « Les Grosses Terres » et le lotissement artisanal « Le Pont Grenouille » ; il demande à Mr le Maire se prendre les renseignements sur le prix et les conditions.

MARAI COMMUNAL

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de prendre contact avec le Parc Naturel Interrégional du Marais Poitevin pour la mise en place de grillage à moutons dans le grand marais.

DEMISSION 2ème ADJOINTE

Mr le Maire présente la démission de Melle Cécile GOURSAUD de son poste d'adjointe à compter du 1er septembre pour raisons personnelles. Elle est vivement remerciée pour le travail fourni et le temps passé ces 3 dernières années au service de la commune.

ACHAT DE MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE ET MATERNELLE

Le conseil municipal accepte l'achat de matériel pour

le restaurant : un chariot à glissière, un faitout et des couverts pour un montant de 741,73 Euros TTC.

Achat de 6 lits pour le dortoir d'un montant de 199 Euros TTC.

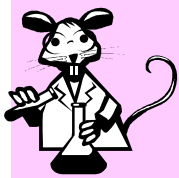
Achat de 2 tricycles et une trottinette pour un montant de 225,44 Euros TTC.

AMENAGEMENT COUR D'ECOLE ET PASSAGE

Après appel d'offre, la société SOTRAMAT a répondu : le montant des travaux s'élève à 5 759,94 Euros TTC, comprenant le terrassement, transport, fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud (172 m²).

SIGNALISATION DES RONDS POINTS DU CONTOURNEMENT DE VOUILLE LES MARAIS

Le Conseil Municipal doit réfléchir à la signalisation des ronds points aux entrées du bourg sur RD 25 et RD 25A concernant les poids lourds.



RATICIDE RAPPEL (F.D.G.D.O.N.85)

Il est encore temps !

Si vous souhaitez participer à la lutte collective contre les rats et les souris, la **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles** vous proposent des produits efficaces à des prix avantageux :

Raticide.....1 kg : 8 Euros

3 kg : 19 Euros

20 kg : 60 Euros

Souricide.....1 kg : 9,50 Euros

Commande à faire avant



VOUS VENEZ D'ARRIVER SUR NOTRE COMMUNE ?

n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie pour faciliter vos démarches administratives.

voir les coordonnées et heures d'ouverture sur la 1ère page)

Vous pouvez également faire toutes demandes de renseignements par e-mail.

LES SACS JAUNES ?

Adressez-vous à la mairie pour vous les procurer et connaître les jours de collecte

GUIDE VENDEE VELO



Vous pouvez vous procurer la nouvelle édition du Guide Vendée Vélo qui présente 66 itinéraires cyclables dont 13 nouveaux parcours.

Faire la demande (un guide par foyer) sur le site internet du Conseil Général ww.vendee.fr

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En prévision des élections de 2012 {présidentielles et législatives), vous avez la possibilité de vous faire inscrire dès maintenant aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie.

TENNIS DE TABLE

L'Amicale laïque envisage de reprendre l'activité tennis de table et souhaiterait connaître les personnes intéressées : enfants, ados et adultes.

Les séances pourraient avoir lieu le mercredi après-midi et le mercredi soir suivant les souhaits.

Si vous êtes intéressés, faites vous connaître le plus tôt possible à :

Manuella DUMAND au 02.51.00.33.62 ou
Philippe OLLIVIER au 02.51.52.52.42



COURS DE GYMNASTIQUE

Le club de Gym de **Vouillé les Marais - Le Gué de Velluire** vous informe de la reprise des cours hebdomadaires de la saison 2011/2012 :

	Lieu	Dates de rentrée	MARDI	JEUDI
Gym douce	Salle des fêtes de Vouillé les Marais	Mardi 6 Septembre	9H30-10H30	
Nouveau ! Gym hommes	Salle des fêtes de Vouillé les Marais	Mardi 6 Septembre	20h30-21h30	
Gym tonique	Salle des fêtes de Vouillé les Marais	Jeudi 8 Septembre		19h15-20h15
Nouveau ! Gym tonique	Salle des fêtes de Vouillé les Marais	Jeudi 8 Septembre		20h30-21h30

Au programme : enchaînements toniques, renforcement musculaire, étirements ... garantis sans courbature...
L'animatrice diplômée adapte les exercices en fonction du cours choisi.

Venez nous rejoindre, les 2 premières séances sont sans obligation d'inscription !

Cotisation annuelle : 60 Euros (à raison d'1 séance par semaine au jour de votre choix) (82€ pour deux séances) (possibilité de régler en 2 fois) Licence et assurance fédérales sont comprises dans le prix de l'adhésion.
Lors de l'inscription, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse (ou donner votre adresse internet).

Ce qu'il faut : des chaussures de sport (gym ou tennis), un tapis de gym et ne pas oublier une bouteille d'eau.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter :
le 02 51 52 57 14 ou le 02 51 52 57 11

Remarque : le cours « Gym hommes » sera maintenu s'il y a au moins 10 inscrits



CLUB DANSE de l'Amicale laïque

La section « DANSE » de l'Amicale Laïque vous informe que les cours de danse continueront à partir du mois d'octobre 2011

*Tous les mardis à partir de 17 heures
à la salle des fêtes*

Inscriptions en septembre

S'adresser à Mme DUMAND : 02.51.00.33.62

Païement de l'impôt

sur le revenu, taxe foncière et taxe d'habitation

Pour ne pas oublier , laissez-vous prélever !!

Pour tout renseignements :

Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr
Ou par téléphone : 0 810 012 009
Ou par courriel : cps.lille@finances.gouv.fr



Entrez dans la nouvelle saison 2011-2012

Venez apprendre, vous perfectionner et vous qualifier pour un tournoi inter-club mensuel et peut être remporter le championnat du club

Nous jouons tous les vendredis soir
à partir de 20 h 30
à la salle des fêtes de Vouillé-les-Marais

Contact : FRED 06-74-74-41-03
bizfred-vlmpt@hotmail.fr

<http://vlmpt.eklablog.com>

Club adhérent à la Ligue Vendéenne de Poker

